Pro Persona
Pour une finance au service de l'économie
et une économie au service de la personne humaine

Les Cahiers
Investissement éthique / n° 5

Faut-il être vertueux pour investir ?

QU'EN DIT-ON ?

"S'il faut en plus des vertus pour investir, on n'est pas arrivé !"

"Pour investir, il vaut mieux avoir du pif que des vertus !"

"Il ne faut pas confondre investissement et sainteté."

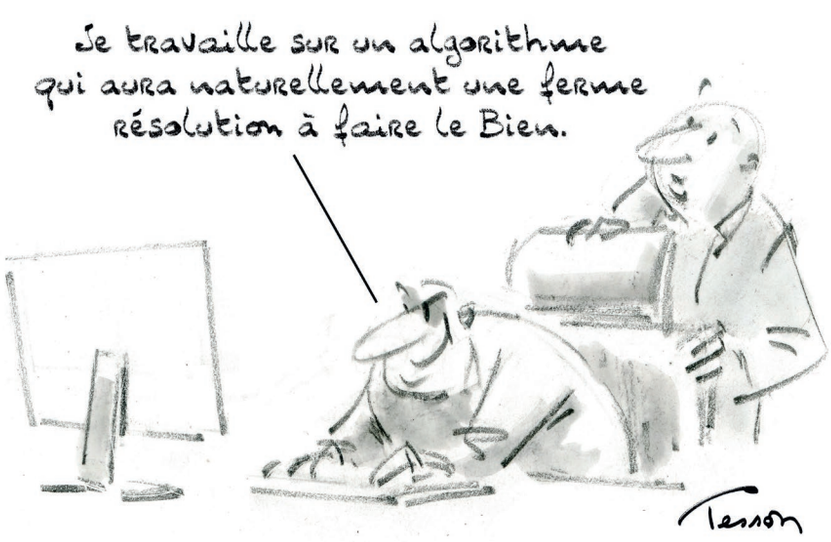

L'ÉDITO

Investir ne peut se réduire ni à un acte technologique, ni à un acte qui résulterait d'une simple procédure ou qui respecterait certains critères financiers, ni même à un acte qui honorerait du dehors les valeurs les plus hautes, ou intègrerait les critères extra-financiers les plus fins. Alors que manque-t-il ? Que dire de l'investisseur lui-même ? N'a-t-il pas besoin de vertus ? Lesquelles ?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Quel est le rôle des vertus dans l'acte d'investir ?

DES CRITÈRES AUX VERTUS

La réflexion éthique en matière d'investissement a beaucoup évolué et progressé. Certains pensent qu'elle est arrivée à une maturité suffisante, avec la fixation des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) ou des ODD (Objectifs de Développement Durable). La Doctrine Sociale de l'Eglise (DSE) montre que ces critères, quoiqu'utiles, restent la plupart du temps partiels et insuffisants, et conduisent même parfois à des choix qui s'avèrent en réalité contraires à une éthique se référant à une anthropologie intégrale. Même si ces critères doivent être perfectionnés à la lumière de la DSE, il n'en reste pas moins que la démarche éthique en finance ne se réduit pas à l'application de critères extra-financiers, même les plus justes éthiquement. En effet, l'acte d'investir nécessite toujours la droiture morale de celui qui le pose. Ainsi, ce n'est pas seulement l'investissement qui est appelé à devenir moralement bon, mais aussi et avant tout l'investisseur lui-même. Cette droiture morale de l'investisseur est le fruit de la vertu en lui : « *La vertu est une disposition habituelle et ferme à faire le bien. Elle permet à la personne, non seulement d'accomplir des actes bons, mais de donner le meilleur d'elle-même. De toutes ses forces sensibles et spirituelles, la personne vertueuse tend vers le bien ; elle le poursuit et le choisit en des actions concrètes* » (*Catéchisme de l'Eglise Catholique*, n° 1803). Ce bien qui est visé par la vertu s'entend à la fois du bien personnel et du bien d'autrui.

« Ce n'est pas seulement l'investissement qui est appelé à devenir moralement bon, mais aussi et avant tout l'investisseur lui-même. »

LES VERTUS CARDINALES

A côté des vertus théologales (foi, espérance et charité), la tradition chrétienne reconnaît les vertus cardinales, la prudence, la justice, la force ou courage, et la tempérance, comme le référentiel de tout agir au niveau humain qui veut tendre vers le bien. Germes et fruits des actes moralement bons, ces vertus disposent toutes les puissances de l'être humain à son accomplissement dans le bien. Lorsque l'investisseur choisit de mettre en pratique les vertus cardinales dans son acte d'investir, il se dispose à faire le bien et donc à accomplir sa vocation. Loin de se laisser séduire par l'appât du profit et par ses propres égoïsmes, il mobilise en lui les vertus de prudence, de justice, de courage et de tempérance pour faire un investissement qui soit réellement finalisé au bien commun.

LA PRUDENCE

La prudence, au sens classique, est la vertu qui donne de discerner et de choisir le vrai bien comme finalité et les moyens adéquats pour l'accomplir. Appliquée à l'acte d'investir, elle permet à l'investisseur d'écarter à la fois la prise de risques inconsidérés et ses excès inverses qui, de la précaution, peuvent aller jusqu'à l'immobilisme. La prudence ne conduit donc pas à l'aversion au risque, mais rappelle que les investissements doivent être mesurés et conformes à un niveau de risque connu, acceptable et accepté. Ainsi est-il prudent de ne jamais faire subir aux autres un niveau de risque qu'on n'est pas capable d'assumer soi-même. De même, il est prudent de prendre des risques dans l'investissement, car ils sont nécessaires à l'innovation et au développement économique. En revanche, la prudence invite à connaître et à analyser tous les éléments pertinents d'un investissement pour l'évaluer et décider au mieux ; elle va donc de pair avec une exigence de curiosité et d'information, qui permet une juste pondération de la prise de risque au regard de l'objectif recherché. Si la prudence est parfois assimilée, dans l'opinion commune, « *à l'astuce, au calcul utilitariste, à la méfiance, ou encore à la crainte et à l'indécision* », à l'inverse, « *c'est une vertu qui exige l'exercice mûr de la pensée et de la responsabilité, dans la connaissance objective de la situation et avec la volonté droite qui conduit à la décision* » (*Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise*, n° 548). La prudence est la vertu qui donne la sagesse de la décision d'investissement et, en même temps, l'intelligence des moyens à prendre et des actes à accomplir pour obtenir la finalité bonne qui est visée.

LA JUSTICE

Une personne est juste lorsqu'elle est droite dans sa pensée et dans son agir envers les autres : des intentions justes et bonnes à la finalité qu'est le service

du bien commun, en passant par l'usage de moyens légitimes et eux-mêmes bons, et dans le respect de ce qui doit revenir à chacun. Plus précisément, la justice est la vertu qui « *consiste dans la constante et ferme volonté de donner à chacun ce qui lui est dû.* (...) *Envers les hommes, elle dispose à respecter les droits de chacun et à établir dans les relations humaines l'harmonie qui promeut l'équité à l'égard des personnes et du bien commun* » (*Catéchisme de l'Eglise Catholique*, n° 1807). Elle ne se confond donc pas avec une égalité mécanique. L'investisseur doit être habité par cette vertu de justice et ainsi dépasser la référence unique aux modèles mathématiques et aux indicateurs, s'affranchir des seuls résultats financiers ou des critères de l'utilité ou de l'avoir, pour discerner ce qui est réellement juste ou ce qui ne l'est pas. Ce discernement est à faire tous azimuts : juste prix des produits et des services, justesse de l'information, justes rémunérations, rapports justes avec chacune des parties prenantes, sens du bien commun.

« Si l'investisseur vit lui-même toujours plus des vertus morales, il pose alors des actes d'investissement toujours plus éthiques. »

LA FORCE

La force ou courage est la vertu morale qui « *assure dans les difficultés la fermeté et la constance dans la poursuite du bien. Elle affermit la résolution de résister aux tentations et de surmonter les obstacles dans la vie morale* » (*Catéchisme de l'Eglise Catholique*, n° 1808). L'investisseur peut être facilement tenté par le désir du profit rapide ou par des comportements mimétiques, ou confronté à des obstacles dans sa volonté de réaliser un investissement éthique. Il a donc besoin de la vertu de force pour rester libre face à la pression des marchés financiers, pour préférer des investissements durables et de long terme aux possibilités de profit immédiat, pour persévérer dans ses choix prudentiels et justes. La vertu de force donne à l'investisseur le courage d'assumer avec cohérence sa responsabilité morale en toutes circonstances et ainsi de dépasser les peurs, d'affronter les oppositions, d'accepter les renoncements, de traverser les épreuves inévitables, et donc de tenir son cap malgré les vents contraires et même d'avancer à contre-courant si nécessaire. Mais plus encore, et c'est le défi de l'avenir, elle fortifie dans l'investisseur l'appel à être lui-même innovant, en faisant émerger, au cœur d'une finance qui a besoin d'être réinventée, le sens de l'investissement éthique intégral.

LA TEMPÉRANCE

La tempérance modère et équilibre les appétits de l'investisseur dans son acte d'investir. En effet, la tempérance est la vertu morale qui « *modère l'attrait des plaisirs et procure l'équilibre dans l'usage des biens créés. Elle assure la maîtrise de la volonté sur les instincts et maintient les désirs dans les limites de l'honnêteté* » (*Catéchisme de l'Eglise Catholique*, n° 1809). La tempérance garde l'investisseur de l'attrait de l'argent, lequel demeure dès lors un moyen au lieu de devenir, comme bien souvent, la finalité même de l'acte d'investir. Elle garde aussi de l'attrait du pouvoir, en maintenant l'investisseur dans un rôle de service d'une finalité qui le dépasse. Elle préserve enfin de l'attrait de la facilité, sous toutes ses formes, en faisant en sorte que l'investisseur reste exigeant dans le service du bien commun. La tempérance permet donc de préserver la finalité authentique de l'acte d'investir de tous les désirs cupides, superficiels et éphémères qui pourraient venir l'en détourner.

UN CERCLE VERTUEUX

D'autres vertus morales, ordonnées aux vertus cardinales, doivent également être mentionnées, en particulier « *les principes traditionnels de l'éthique sociale tels que la transparence, l'honnêteté et la responsabilité* », mais aussi « *le principe de gratuité et la logique du don* » (Benoît XVI, *Caritas in veritate*, n° 36), ainsi que l'humilité, la vérité, la patience, la confiance, la loyauté, la fiabilité, la fidélité. En conséquence, si l'investisseur vit lui-même toujours plus de toutes ses vertus morales, il pose alors des actes d'investissement qui deviennent, eux aussi, toujours plus authentiquement éthiques. Et à force de le faire, il devient lui-même de plus en plus vertueux et l'investissement financier de plus en plus éthique. Ce cercle vertueux est un appel lancé à la finance d'investissement dans son ensemble : un appel à se réformer. •

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

En bref

Quelles vertus sont requises de l'investisseur ?

Investir nécessite toujours la droiture morale de celui qui investit, car ce n'est pas seulement l'investissement qui est appelé à devenir moralement bon, mais aussi et avant tout l'investisseur lui-même. Les vertus cardinales, à savoir la prudence, la justice, la force ou courage, et la tempérance, ainsi que de nombreuses autres vertus morales rendent l'investisseur toujours plus vertueux et son investissement financier toujours plus éthique. Ce cercle vertueux est un appel à se réformer, lancé à la finance d'investissement dans son ensemble.

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

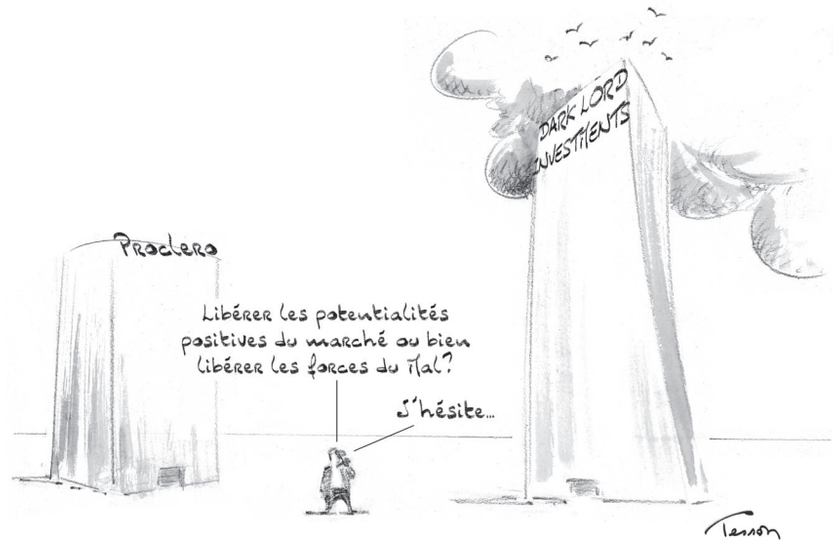

Pour aller plus loin

Congrégation pour la Doctrine de la Foi et Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral, *Oeconomicae et pecuniariae quaestiones,* 2018.

Catéchisme de l'Eglise Catholique, 1992, n° 1803 à 1809.

La citation

« Là où prévalent l'égoïsme et les intérêts personnels, il est difficile pour l'homme de percevoir la circularité féconde entre le gain et le don que le péché tend à ternir et à briser. Par contre, dans une perspective pleinement humaine, il s'instaure un cercle vertueux entre le profit et la solidarité, qui, grâce à l'agir libre de l'homme, peut libérer toutes les potentialités positives des marchés. »

CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI ET DICASTÈRE POUR LE SERVICE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN INTÉGRAL, « OECONOMICAE ET PECUNIARIAE QUAESTIONES », N° 11.

Pro Persona
Pour une finance au service de l'économie et une économie au service de la personne humaine

Pro Persona Association loi 1901, développe, dans un but non lucratif, une mission d'intérêt général à caractère scientifique en contribuant à une recherche fondamentale et appliquée en faveur d'une finance au service de l'économie et une économie au service de la personne humaine. Elle s'adresse à un public large : acteurs de la vie économique et financière, enseignants et étudiants. **www.propersona.fr | info@propersona.fr**

Conseil Scientifique Cyril Brun : docteur en histoire, chargé de cours à l'Université de Quimper, consultant en anthropologie et ressources humaines ; Sylvain Chareton : docteur en philosophie, enseignant-chercheur et directeur de l'Université Catholique de l'Ouest de Laval ; Don Pascal-André Dumont : prêtre, économe général de la Communauté Saint-Martin, président de la SICAV PROCLERO et de PRO PERSONA ; Jean-Baptiste Hasse : docteur en économie financière, enseignant-chercheur associé au Greqam à l'Université d'Aix-Marseille et à l'Université Paris I La Sorbonne, responsable R&D du cabinet de conseil Insti7 ; Don Jean-Rémi Lanavère : prêtre, ENS (Ulm), agrégé de philosophie, docteur en philosophie, directeur adjoint de l'Ecole Supérieure de Philosophie et de Théologie de la Communauté Saint-Martin ; Pierre De Lauzun : X, ENA, essayiste, ancien Délégué Général de l'Association Française des Marchés Financiers ; Cédric Meeschaert : Président du groupe Meeschaert ; Assistants : Pierre-Marie Cossic ; Enguerran de Thé ; Alban de Montecler ; Dessins : Luc Tesson - www.dessinateurdepresse.com ; Réalisation graphique : www.lagraphique.fr